

# Aides à la mobilité - Bourses études et stages

Un séjour à l'étranger engage beaucoup de frais, surtout lors de l'installation. C'est pourquoi, si vous réalisez un séjour d'études (dans une université partenaire de l'UEVE ou via un programme d'échange) ou un stage obligatoire (inscrit dans les Modalités de Contrôle des Connaissances, validant des ECTS) à l'étranger, vous pouvez **solliciter une aide financière à la mobilité** (ou bourse de mobilité) auprès de la Direction de la Recherche et des Relations Internationales (DRRI) de l'UEVE.

## Etapes:

1°) Pour une mobilité d'études : Obtenir l'accord écrit du responsable de filière concernée vous autorisant à effectuer un séjour d'études à l'étranger (un semestre ou une année) et préparer le contrat d'études.

Pour une mobilité de stage : Obtenir une confirmation que vous avez bien été accepté(e) pour un stage à l'étranger.

2°) Compléter votre **dossier d'aide à la mobilité** en ligne et joignez les documents demandés.

3°) Dès que votre demande d'aide à la mobilité est complétée, vous recevrez un e-mail de confirmation avec un récapitulatif des documents à fournir. Pour toute question relative à votre dossier, merci d'envoyer votre demande à [rel-int@univ-evry.fr](mailto:rel-int@univ-evry.fr).

4°) Votre dossier sera alors examiné par la Commission Internationale qui se réunit périodiquement pour l'attribution des aides financières (voir calendrier ci-dessous).

5°) A l'issue de la Commission, et dans un délai de deux semaines, un courrier personnalisé vous est adressé pour vous informer de la décision de la Commission et du montant de la bourse qui vous est accordée.

6°) A votre arrivée à l'étranger, vous devrez transmettre à la DRRI les pièces requises justifiant de votre présence. Après réception, l'UEVE procédera au 1er versement de l'aide financière accordée et ce dans un délai maximum de 2 mois.

7°) Vous devrez remettre à la DRRI, dans un délai de 7 jours après votre retour en France, une attestation finale de présence à l'étranger. Ce document permettra de mettre en paiement le solde de votre aide à la mobilité.

En l'absence de ce document sous un mois, **le remboursement de l'intégralité de la bourse peut être demandé.**

Ces bourses sont pour la plupart destinées à l'ensemble des étudiants. Toutefois, chacun des programmes d'aide à la mobilité répond à des critères d'attribution très précis. De plus, la Commission d'aide à la mobilité de l'université statue également en fonction de critères de réussite pédagogique, de cohérence des projets d'études et de motivation des étudiants.

### **Etudiants en situation de handicap**

Les étudiants en situation de handicap qui souhaitent effectuer une mobilité à l'étranger peuvent bénéficier d'une allocation complémentaire. En effet, dans le cadre du programme Erasmus+, une personne à besoins spécifiques est définie comme « participant potentiel dont l'état de santé physique, mental nécessite un

support financier distinct ». C'est pourquoi, l'UEVE pourra introduire une [demande de fonds complémentaires](#) auprès de l'Agence Erasmus+ France pour les étudiants en situation de handicap (au plus tard 1 mois avant le début de la mobilité).

- En savoir plus sur le [Service Accueil Handicap](#) de l'UEVE.

## Possibilités d'aides à la mobilité d'études ou de stage à l'étranger : (aides cumulables)

### • AIDE ERASMUS +\*



**Mobilité d'études : 210€/mois (pays groupe 1) 160 €/mois (pays groupe 2 & 3)**

Conditions :

- Être régulièrement inscrit à l'UEVE
- Effectuer un semestre ou une année d'études
- Partir dans un établissement partenaire Erasmus + de l'UEVE

**Mobilité de Stage : 360€/mois (pays groupe 1) 310 €/mois (pays groupe 2 & 3)**

Conditions:

- Être régulièrement inscrit à l'UEVE
- Effectuer un stage obligatoire
- Durée du stage : 2 à 12 mois (**attention:** si vous faites un stage de 2 mois, la durée du stage doit être de 60 jours minimum pour être éligible)
- Partir en stage dans un des pays membres du programme Erasmus +

**Groupe 1** : Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Lichtenstein, Norvège, Suède, Royaume-Uni

**Groupe 2** : Belgique, Croatie, République Tchèque, Chypre, Allemagne, Grèce, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Espagne, Turquie

**Groupe 3** : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ancienne Rép. de Yougoslave de Macédoine,

## **• AIDE CRIF (Conseil Régional d'Ile de France)** **(400 à 450€/mois)**



Conditions:

- Être régulièrement inscrit à l'UEVE
- Effectuer un semestre/une année d'études dans un établissement partenaire de l'UEVE ou un stage obligatoire (durée minimale : 1 mois)
- Le quotient familial doit être inférieur à 19190 €

Si l'étudiant se déclare seul:

- 1) l'adresse du foyer fiscal doit être différente de celles de ses parents
- 2) la déclaration de revenus doit être égal au minimum à 50% du SMIC brut annuel

## **• AIDE MESRI (ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation)** **(400€/mois)**

Conditions:

- Être régulièrement inscrit à l'UEVE
- Effectuer un semestre/une année d'études dans un établissement partenaire de l'UEVE ou un stage obligatoire (durée minimale du stage : 2 mois)
- Être boursier du CROUS

## • AIDE AU VOYAGE (Université d'Evry Val d'Essonne) (100€ à 1000 €/une seule fois)

Conditions :

- Être régulièrement inscrit à l'UEVE
- Effectuer un semestre/une année d'études dans un établissement partenaire de l'UEVE ou un stage obligatoire.

Voir [Barème attribution aide au voyage](#).

### A voir aussi:

- [Tableau synthèse aide à la mobilité 2016-2017](#)

## Calendrier des Commissions d'aide à la mobilité 2017-2018

|   | <b>Dates limites de retour du dossier</b> | <b>Commission</b>     |
|---|---|-----------------------|
| <b>Rattrapage dossiers incomplets et mobilités débutant en janvier, Février et Mars</b> | Vendredi 13 Octobre 2017                  | Jeudi 26 octobre 2017 |
| <b>Mobilités débutant en avril et mai</b>   | Vendredi 2 mars 2018                      | Jeudi 15 mars 2018    |
| <b>Mobilités débutant juin et septembre</b>   | Vendredi 8 Juin 2018                      | Jeudi 21 Juin 2018    |

## **Contact :**

***Direction de la Recherche et des Relations Internationales***

*Pôle International*

*Bureau de la mobilité étudiante*

*1er étage, bâtiment Ile de France, Bureau 108C*

*Bld F. Mitterrand  
91025 Evry Cedex  
Tel: 01 69 47 71 76  
Mail: [rel-int@univ-evry.fr](mailto:rel-int@univ-evry.fr)  
Site web: <http://www.univ-evry.fr/> (International)*

*\* Le programme Erasmus+ est financé avec le soutien de la Commission européenne.*

*Cette communication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.*